

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 4
- Absent(s) : 0

DEL 2026_045

Date de convocation :

le 22 avril 2026

Date d'affichage :

le 22 avril 2026

Fait à Aigondigné,

Le 29 avril 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, FOUQUET Christophe représenté par AUDÉ Laurent, GARNAULT Claude-Manuel représenté par BARBAREAU Freddy, ROUXEL Patricia représentée par LECULLIER Lysiane

Secrétaire de séance : PINEAU Vincent

Délibération 2026_045 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Composition des Commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DEL_2026_026 du 14 avril 2026, **dix commissions** ont été créés :

- Commission Marchés publics
- Commission Finances
- Commission Ressources Humaines
- Commission Education/Jeunesse
- Commission Vie Associative
- Commission Grandes manifestations
- Commission Grands Projets
- Commission Voirie, Espaces Verts et Bâtiments
- Commission Communication
- Commission Environnement et Développement Durable

Le dépôt des candidatures pour la composition de ces commissions devait être effectué auprès du Directeur Général des Services au plus tard le mardi 21 avril à 12h00.

Considérant la présence de deux listes, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la possibilité de voter à main levée en lieu et place du vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

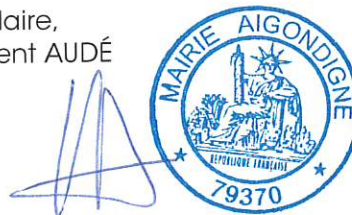
- **ELIT** au sein des commissions suivantes :

1. **Commission Marchés publics** : Christian BAUMGARTEN, Vincent PINEAU, Mikaël GUILLORIT, Didier FAURE, Catherine CHAILLER, Patricia ROUXEL

2. **Commission Finances** : Emilie OUVRARD, Didier FAURE, Christian BAUMGARTEN, Nathalie BRET, Karlheinz MÜHLBERGER, Patricia ROUXEL
3. **Commission Ressources Humaines** : Emilie OUVRARD, Vanessa LARGEAU, Laurence CHAIDRON, Vincent LORIOU, Isabelle ALLEGRETTI, Lysiane LECULLIER
4. **Commission Education/Jeunesse** : Vanessa LARGEAU, Catherine CHAILLER, Nathalie BRET, Marina MARTINEAU, Magali BONNEAU, Laura GANCHE
5. **Commission Vie Associative** : Christophe SIMON, Freddy BARBAREAU, Fanny BEUN, Jean-Marie BONNIN, Laurence CHAIDRON, Lysiane LECULLIER
6. **Commission Grandes manifestations** : Jean-Marie BONNIN, Christophe SIMON, Freddy BARBAREAU, Claude-Manuel GARNAULT, Fanny BEUN, Pierre LAPORTE
7. **Commission Grands Projets** : Didier FAURE, Christian BAUMGARTEN, Marina MARTINEAU, Karlheinz MÜHLBERGER, Nathalie BRET, Patricia ROUXEL
8. **Commission Voirie, Espaces Verts et Bâtiments** : Didier FAURE, Christian BAUMGARTEN, Karine DAGUTS, Karlheinz MÜHLBERGER, Mikaël GUILLORIT, Roselyne DUMORTIER
9. **Commission Communication** : Christophe SIMON, Isabelle ALLEGRETTI, Freddy BARBAREAU, Fanny BEUN, Claude-Manuel GARNAULT, Pierre LAPORTE
10. **Commission Environnement et Développement Durable** : Karine DAGUTS, Karlheinz MÜHLBERGER, Emilie OUVRARD, Mathilde JARDIN, Vincent PINEAU, Roselyne DUMORTIER

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Laurent AUDÉ



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission